

UN CABINET
à votre écoute

UNE ÉQUIPE
D'EXPERTS-COMPTABLES
partenaire de votre réussite

DÉCOUVREZ
NOTRE MISSION



Evaluation des risques

Aujourd'hui, faire de la prévention au travail c'est préserver la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise. Il s'agit d'une obligation légale. Mais la maîtrise des risques permet aussi d'accroître le bien-être des travailleurs et les performances de l'entreprise. Ainsi, un employeur qui s'engage dans des actions de prévention investit pour le bien de ses salariés, mais aussi de sa société, de sa productivité et de son image.

Le cabinet FIMAC vous propose de préparer pour vous le document unique d'évaluation des risques.

FIMAC vous propose de réaliser ce document selon trois exigences primordiales :

COMMEDIATE, afin de réunir sur un même document les résultats des différentes analyses des risques sous la responsabilité de l'employeur, facilitant ainsi le suivi de la démarche de prévention des risques en entreprise.

COHERENCE, en regroupant, sur un seul support, les données issues de l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs.

TRACABILITE, la notion de « transcription » signifiant qu'un report systématique des résultats de l'évaluation des risques doit être effectué, afin que l'ensemble des éléments analysés figure sur un support. L'existence de ce support traduit un souci de transparence et de fiabilité, de nature à garantir l'authenticité de l'évaluation.



Afin de préparer le document unique d'évaluation des risques pour l'entreprise, nous vous proposons cette procédure qui décrit les dispositions prises afin d'identifier et maintenir à jour l'analyse des risques sécurité et environnement :

